

COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 104/2021

OBJET : Réglementation de la circulation Chemin du Mas et Rue Pauline Flaugergues.

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Vu la présente demande de travaux par l'entreprise CEGELEC RODEZ pour régler la circulation ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers pendant la durée du chantier pour enfouissement de réseaux d'EP et de téléphone.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La circulation des véhicules, se fera sur chaussée rétrécie du 3 décembre au 29 décembre 2021, Chemin du Mas et rue Pauline Flaugergues.

ARTICLE 2 - Durant cette période, le stationnement des véhicules sera interdit sur les voies concernées par les travaux et sur le parking devant l'église.

ARTICLE 3 - La signalisation réglementaire relative aux restrictions de circulation et de stationnement sera mise en place par l'entreprise CEGELEC RODEZ, chargée des travaux, en accord avec la mairie.

ARTICLE 4 - La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, le 26 novembre 2021


Maire
Jean-Louis ALIBERT

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.